

	Organisation des Réunions de Concertation Pluridisciplinaire	Référence : RCP-PR-01 Version : 1 Applicable jusqu'en : Octobre 2015
 	PROCEDURE	3 Pages

Rédaction	Validation	Approbation
Nom : L. MANGEOLLE Fonction : Secrétaire CRIOAC Date : 30/10/2013	Nom : P. CAILLOUX Fonction : Biologiste Date : 15/11/2013	Nom : D. MAINARD Fonction : Responsable CRIOAC Date : 20/11/2013

➤ **MOTS CLES**

Réunion de Concertation Pluridisciplinaire
Infection Ostéo-Articulaire
Infection Ostéo-Articulaire Complexe

➤ **OBJET**

Ce document décrit la procédure d'organisation des Réunions de Concertation Pluridisciplinaire du Centre de Référence pour la prise en charge des Infections Ostéo-Articulaires Complexes du Grand Est.

➤ **DOMAINE D'APPLICATION**

CRIOAC
Chirurgiens, médecins infectiologues, microbiologistes, cliniciens, autres médecins concernés par la prise en charge d'un patient atteint d'une infection ostéo-articulaire

➤ **RESPONSABILITES**

CRIOAC
Praticien demandeur

➤ **DOCUMENTS DE REFERENCE**

Recommandations DGOS, Instruction du 27 décembre 2010 relative au dispositif de prise en charge des infections ostéo-articulaires complexes.
Recommandations HAS janvier 2013, Réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP), Fiche technique méthode.

➤ **DEFINITIONS**

CRIOAC GE	Centre de Référence des Infections Ostéo-Articulaires Complexes du Grand Est
CCEG	Centre Chirurgical Emile Gallé
RCP	Réunion de Concertation Pluridisciplinaire
IOA	Infection Ostéo Articulaire
IOAC	infection Ostéo Articulaire Complexe
DGOS	Direction Générale de l'Offre de Soins
SI	Système d'Information

OBJECTIFS

- 1) Définir des stratégies de prise en charge thérapeutique ainsi qu'un suivi des patients.

Le Ministère de la Santé a mis en place depuis 2008 un dispositif national de prise en charge des patients porteurs d'une infection ostéo articulaire complexe, reposant sur neuf Centres de Référence parmi lesquels le CRIOAC Grand-Est à Nancy associant le CHU Nancy et le Centre Chirurgical Emile Gallé.

L'objectif du dispositif est que tout patient atteint d'une IOA répondant aux critères de complexité soit pris en charge au sein d'un centre de référence ou d'un centre correspondant sous certaines conditions dont une obligation de passage en RCP :

- Le dossier de chaque patient répondant aux critères de complexité sera discuté au cours d'une réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP) à partir d'une fiche nationale ou interrégionale standardisée. La RCP doit réunir au moins un praticien représentant la chirurgie orthopédique, un praticien représentant l'infectiologie (ou compétences reconnues en infectiologie des IOA) et un praticien représentant la microbiologie.
 - Toute fiche de RCP devra nécessairement caractériser la complexité de l'IOA, proposer la stratégie médico-chirurgicale à mettre en œuvre et la capacité de la structure à assumer cette prise en charge.
- 2) Assurer l'enregistrement des fiches RCP de chaque patient dans le Système d'Information déployé par la DGOS.

La DGOS a mis en place depuis octobre 2012 un système d'information national avec un logiciel spécifique destiné à enregistrer chaque fiche de suivi du patient dans le cadre d'une RCP.

PRINCIPES

- Les RCP sont ouvertes à tous les praticiens de l'inter région exerçant dans le domaine public ou privé.
- Le CRIOAC GE organise une RCP chaque premier mercredi du mois à 17h00 dans l'amphithéâtre du CCEG, 49 rue Hermite à Nancy. Les praticiens participant à la prise en charge d'IOA dans l'inter région reçoivent un planning prévisionnel des réunions sur 6 mois et une convocation adressée 15 jours avant chaque date de réunion, accompagnée de la fiche de concertation selon le modèle national à compléter par le demandeur.
- La demande est formulée par le médecin en charge du patient qui complète la fiche de concertation avec les renseignements utiles. Ce médecin aura préalablement informé le patient et recueilli son accord pour le passage de son dossier en RCP. Il se charge également d'en informer le médecin traitant.
- Le quorum requis pour l'organisation d'une RCP comporte au minimum 1 médecin infectiologue, 1 chirurgien orthopédiste et 1 microbiologiste.
- Chaque séance est organisée sous la responsabilité d'un président de séance, en présence des médecins de la RCP, des médecins extérieurs invités, et des autres participants (internes,...). Les dossiers sont présentés si possible par le médecin demandeur, présent en séance ou par visioconférence. La proposition de stratégie médico-chirurgicale est consignée dans la fiche RCP. Celle-ci est validée en fin de séance ou dans les jours suivants.
- La fiche RCP est transmise au praticien demandeur dès validation définitive par le médecin président de séance.

ORGANISATION PRATIQUE

Échéances	
J- 15	Le secrétariat du CRIOAC GE transmet par mail ou par fax la convocation accompagnée de la fiche de concertation aux praticiens de l'inter région
J- 2	Le secrétariat du CRIOAC GE transmet un rappel avec convocation et fiche de concertation
J	Le secrétariat du CRIOAC GE édite une feuille d'émargement qui sera transmise en séance
J	Le secrétariat du CRIOAC GE enregistre les informations dans le SI à l'aide des fiches de concertation transmises par les praticiens demandeurs
J	Le secrétariat du CRIOAC GE note la proposition thérapeutique faite en séance
J + 1	Le secrétariat du CRIOAC GE complète les informations relatives aux dossiers présentés en RCP dans le SI
J + 1 à J + 30	Le médecin président de séance, assisté du secrétariat du CRIOAC GE, vérifie et valide définitivement les fiches de concertation dans le SI
Dès validation définitive de la fiche RCP	Le secrétariat du CRIOAC GE transmet les fiches de concertation validées aux praticiens demandeurs

MODALITES D'EVALUATION

- ✓ Rapport annuel d'activité du CRIOAC GE adressé à la DGOS

ANNEXE : fiche RCP